

LISTE DE VERIFICATION : POUR UNE SUPERVISION DE STAGE CONFORME ET REUSSIE

La période probatoire est une étape importante dans l'apprentissage du futur certifié; elle doit lui permettre de développer ses compétences, ses connaissances et son comportement professionnels. La supervision de stage implique néanmoins plusieurs obligations en vertu du <u>Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant (Règlement nº 1)</u>. Ces obligations visent à s'assurer que le professionnel en devenir vit une expérience formatrice et acquiert les bons comportements en toute conformité. Voici les principales obligations et les bonnes pratiques liées à la supervision d'un stage.

Avant le stage : planifier l'arrivée du stagiaire		
	Rencontrer le stagiaire pour discuter des attentes respectives. Identifier un suppléant, le cas échéant. Valider les critères d'admissibilité du superviseur et du suppléant. Remplir les documents requis et les transmettre à l'Autorité des marchés financiers. Préparer l'environnement en réaménageant les responsabilités et les tâches du superviseur.	
Pend	lant le stage : accompagner le stagiaire dans son	
appr	entissage	
Prem	ière semaine Présenter les objectifs à atteindre lors de la période probatoire. Présenter les tâches du stagiaire, du superviseur et du suppléant. Présenter le stagiaire à l'équipe et au suppléant du superviseur, le cas échéant.	
Sema	ines suivantes	
	Constituer un dossier sur le stagiaire comprenant la liste des tâches réalisées et des dossiers traités par le stagiaire, le résumé des rencontres ainsi que des annotations sur la progression du stagiaire (durée de conservation : cinq ans).	
	Superviser les tâches au quotidien en fonction de la catégorie de discipline du stagiaire.	
	Évaluer et réviser les tâches réalisées par le stagiaire au moins une fois par semaine.	
	Répondre aux questions du stagiaire pour maximiser son apprentissage.	
	S'assurer que le stagiaire respecte la réglementation en vigueur et possède les compétences et connaissances requises pour poser les gestes attendus d'un professionnel.	
	Permettre au stagiaire d'exercer progressivement et de façon autonome l'ensemble des activités réservées aux représentants.	



La période probatoire doit être interrompue immédiatement :

- si les conditions pour agir à titre de superviseur ne sont plus remplies;
- si le stagiaire ne peut pas effectuer un minimum de 28 heures de travail;
- si ce dernier ne respecte pas la réglementation en vigueur;
- si la durée de validité du certificat probatoire est échue.

À la fin du stage

Transmettre la recommandation dans les dix jours qui suivent la fin de la période probatoire.
Fournir une rétroaction au stagiaire sur ses forces et faiblesses pour la poursuite de son
développement professionnel.

Pour en savoir plus

- > Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant (D 9.2, r. 7)
- > Le <u>Guide de la période probatoire</u> ainsi que la section Période probatoire du <u>site Web</u> de l'Autorité des marchés financiers
- > La section « Relève et recrutement » à chad.ca

